

Domaine Santé

Filière Soins infirmiers

Interprofessionnalité 3

1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.3001.F.24

Degré d'études :

☒ Bachelor☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études :

☐ 1^{ère}☐ 2^{ème}☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 2

Type :

☒ Module obligatoire☐ Module à option obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre d'automne☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

Répartition des heures selon la planification de cours

2. Pré-requis

☐ Avoir validé le/les modules :☐ Avoir suivi le/les modules :☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Apprentissages critiques

Compétences principales

- Elles créent, par leur communication adaptée à la situation et aux destinataires, une relation de confiance professionnelle et partenariale avec les patients/clients.
- Elles contribuent, dans l'équipe intra ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension commune des situations de soins, reconnaissent, de façon précoce, les risques de conflit et aident à leur résolution.
- Elles communiquent (oralement et par écrit) de manière adaptée et professionnelle, avec les patients/clients et l'ensemble des intervenants et spécialistes concernés.
- Elles s'engagent et co-construisent, dans le cadre de projets de soins interdisciplinaires et interprofessionnels, à promouvoir et dispenser des soins infirmiers de qualité. Elles veillent au respect des principes éthiques infirmiers et au respect des autres professions de la santé.
- Elles prennent la responsabilité de la coordination des soins. Elles accompagnent, soutiennent et guident, le cas échéant, les autres membres de l'équipe intraprofessionnelle.
- Elles participent à la prise de décision dans les équipes intra- et interprofessionnelles en soutenant le point de vue des patients/clients et en adéquation avec le cadre législatif et l'éthique professionnelle.
- Elles mobilisent leurs compétences professionnelles au service de la mise en œuvre du projet de soins en collaboration avec les différents acteurs du système de santé et les patients/clients.
- Elles dirigent leurs collaborateurs en tenant compte des principes en matière de délégation et évaluent de manière continue leur comportement de leader.
- Elles orientent les individus et les groupes vers les soins de santé et les conseillent sur leur utilisation. A cet effet, elles utilisent des principes et des savoirs infirmiers et interprofessionnels.
- Elles améliorent constamment leur pratique professionnelle par une pratique réflexive et utilisent le savoir expérientiel des patients et des collègues comme opportunité d'apprentissage.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Choisir et utiliser des stratégies et outils de travail en équipe (ex : TeamSTEPPS) appropriés au contexte.
- Promouvoir l'autodétermination par l'information et le consentement éclairé des patients ou de leurs proches.
- Elaborer des objectifs d'équipe, en partenariat avec les patient.e.s et leurs proches, et mettre en œuvre un plan de soins centré sur leurs besoins.
- Coordonner les interventions entre professionnel.le.s, patient.e.s et proches, en se référant à un leadership approprié.
- Gérer les divergences et résoudre les éventuels conflits dans un esprit de collaboration et de soutien mutuel.
- Mobiliser, à travers différents cas et contextes de soins, le réseau de santé et les différents acteurs et partenaires impliqués
- Se référer aux connaissances scientifiques et aux données probantes pour argumenter sa réflexion

Compétences visées

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor.

☐ **Rôle d'expert-e**

- ☐ A1 Elles assument la responsabilité des prestations de soins infirmiers préventifs, thérapeutiques, de réadaptation, palliatifs, en phase terminale et en promotion de la santé durant toutes les étapes de la démarche de soins. Elles interviennent à toutes les périodes de la vie et à tous les âges et assurent, à chaque instant, la sécurité des patients/clients et la dignité de la personne.
- ☐ A2 Elles assurent la continuité et la qualité des soins des patients/clients dans des équipes intra et interprofessionnelles.
- ☐ A3 Elles soutiennent l'autogestion des patients/clients en fonction de leurs besoins respectifs. Elles les conseillent et les accompagnent dans la promotion de la santé et la prévention ainsi que dans l'autogestion de leur maladie et de ses traitements, en se basant sur les connaissances scientifiques actuelles et en respectant les principes éthiques de la profession.
- ☐ A4 Elles fondent leur intervention professionnelle sur les résultats de la recherche les plus probants, sur l'éthique et le jugement clinique et favorisent le transfert des résultats de la recherche dans la pratique. Elles participent, par leur activité professionnelle, à la formulation des questions de recherche pertinentes pour la pratique.
- ☐ A5 Elles appliquent, de leur propre responsabilité, des mesures d'urgence dans les situations de crise et de catastrophe.
- ☐ A6 Elles créent une relation de confiance avec les patients/clients et adoptent avec discernement, durant toutes les étapes de la démarche de soins, une attitude empathique, bienveillante, non jugeante et adaptée à leurs besoins.

☒ **Rôle de communicateur-trice**

- ☐ B1 Elles créent, par leur communication adaptée à la situation et aux destinataires, une relation de confiance professionnelle et partenariale avec les patients/ clients.
- ☐ B2 Elles contribuent, dans l'équipe intra ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension commune des situations de soins, reconnaissent, de façon précoce, les risques de conflit et aident à leur résolution.
- B3 Elles garantissent une documentation complète et systématique de la démarche de soins en assurant la sécurité des patients/clients et la continuité des soins, tout en respectant les dispositions légales sur la transmission des informations écrites
- B4 Elles communiquent (oralement et par écrit) de manière adaptée et professionnelle, avec les patients/clients et l'ensemble des intervenants et spécialistes concernés.

☒ **Rôle de collaborateur-trice :**

- ☐ C1 Elles s'engagent et co-construisent, dans le cadre de projets de soins interdisciplinaires et interprofessionnels, à promouvoir et dispenser des soins infirmiers de qualité. Elles veillent au respect des principes éthiques infirmiers et au respect des autres professions de la santé.
- ☐ C2 Elles prennent la responsabilité de la coordination des soins. Elles accompagnent, soutiennent et guident, le cas échéant, les autres membres de l'équipe intraprofessionnelle.
- ☐ C3 Elles participent à la prise de décision dans les équipes intra- et interprofessionnelles en soutenant le point de vue des patients/clients et en adéquation avec le cadre législatif et l'éthique professionnelle.
- ☐ C4 Elles mobilisent leurs compétences professionnelles au service de la mise en œuvre du projet de soins en collaboration avec les différents acteurs du système de santé et les patients/clients

☒ **Rôle de leader**

- ☐ D1 Elles sont responsables des démarches de soins dans le cadre des dispositions institutionnelles et légales
- ☐ D2 Elles participent à l'évaluation systématique des prestations de soins et des normes de qualité des soins, sur la base des connaissances scientifiques actuelles, et elles identifient les besoins en termes d'innovations et d'améliorations.
- ☐ D3 Elles utilisent, de manière judicieuse, les technologies, les outils ainsi que les démarches qualité et évaluent, de manière critique, leurs avantages et risques concernant la sécurité des patients/clients, la qualité des soins et la protection des données.
- ☐ D4 Elles dirigent leurs collaborateurs en tenant compte des principes en matière de délégation et évaluent de manière continue leur comportement de leader.

☐ **Rôle de promoteur-trice de la santé**

- ☐ E1 Elles s'engagent pour la santé et la qualité de vie des patients/clients et à la défense de leurs droits et de leurs intérêts. Elles tiennent compte des aspects éthiques, légaux, politiques et économiques dans le domaine des soins.
- ☐ E2 Elles identifient les individus et les groupes vers les soins de santé et les conseillent sur leur utilisation. A cet effet, elles utilisent des principes et des savoirs infirmiers et interprofessionnels.
- ☐ E3 Elles orientent les individus et les groupes vers les soins de santé et les conseillent sur leur utilisation. A cet effet, elles utilisent des principes et des savoirs infirmiers et interprofessionnels.
- ☐ E4 Elles contribuent au développement et à l'amélioration de mesures de promotion de la santé et de prévention de la maladie. Elles initient des actions de promotion de la santé et de prévention, tout en étant conscientes de l'importance de ces dernières dans le cadre de leur activité.

☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice

- ☐ F1 Elles approfondissent leurs compétences professionnelles grâce à la formation continue et soutiennent le développement des compétences de leurs pairs. Elles contribuent à la formation des étudiants.
- ☐ F2 Elles identifient, dans la pratique des soins, les problématiques qui peuvent être abordées dans le cadre de projets de recherche et de développement. Elles partagent, avec l'équipe, leurs connaissances spécifiques des résultats de recherche.
- ☐ F3 Elles améliorent constamment leur pratique professionnelle par une pratique réflexive et utilisent le savoir expérimental des patients et des collègues comme opportunité d'apprentissage.
- ☐ F4 Elles sont actives dans la planification et le développement de leur carrière professionnelle.

☐ Rôle de professionnel-le

- ☐ G1 Elles adoptent une posture respectueuse de l'éthique professionnelle, une démarche réflexive systématique sur leurs propres valeurs et tiennent compte des stratégies nationales pertinentes. Elles agissent en conformité avec les prescriptions légales.
- ☐ G2 Elles représentent leur profession avec compétence et s'impliquent pour son développement et sa reconnaissance. Elles s'engagent pour des soins de qualité dans le système socio-sanitaire. Elles exercent leur profession de manière autonome, compétente et responsable
- ☐ G3 Elles contribuent à la qualité de vie des individus et de la société et s'engagent pour une utilisation raisonnable des ressources humaines, financières et écologiques
- ☐ G4 Elles adoptent une attitude responsable pour leur propre santé et celle de leurs collègues en utilisant des mesures de promotion et de prévention.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Connaissances pratiques et/ou théoriques professionnelles spécifiques nécessaires à l'intervention dans différents contextes de soins complexes (hospitalier, domiciliaire, transition de soins)
- Facteurs humains (leadership & followership, organisation & management, culture de la sécurité)
- Outils et stratégies de travail en équipe (TeamSTEPPS®)
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé, coordination des soins
- Raisonnement clinique

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Simulations interprofessionnelles
- E-learning
- Lectures et activités préparatoires

Exigence de fréquentation

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être annoncée. L'étudiant-e est tenu-e de rattraper le contenu du cours sous sa propre responsabilité.

* Des activités de rattrapage peuvent lui être également imposées.

**En cas d'absence justifiée, les évaluations continues ne sont pas nécessairement rattrapées et peuvent être retirées du calcul de la note finale.

***En cas d'absence justifiée à une évaluation :

En cas d'absence justifiée à une évaluation d'un ou plusieurs examens du module, les modalités de ces examens peuvent être sujettes à des changements. Il incombe au responsable du module de définir ces modalités

*en fonction du module

**en fonction des activités de contrôle continue

***si le rattrapage est différent de l'examen

5. Modalités d'évaluation et de validation

Initial

La validation du module repose sur :

- A. La réalisation des e-learning avant la semaine IP3
- B. Une évaluation « acquis » ou « non-acquis » de la participation aux simulations interprofessionnelles et du professionnalisme, ainsi qu'aux activités d'apprentissage associées.

La validation du module repose sur le qualificatif « acquis » au point B. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant-e qui par son comportement inadéquat, un manque d'implication ou de préparation à la simulation ne répond pas aux critères minimaux en termes de professionnalisme ne valide pas le point (B) et doit présenter un travail complémentaire.

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

Si l'évaluation des pratiques simulées (B) est « non-acquis » : l'étudiant-e doit réaliser un travail écrit complémentaire individuel dont les modalités de rattrapage sont définies par le responsable de module.

En cas d'absence non justifiée, un travail écrit individuel sera demandé. Il est équivalent à une soixantaine d'heures et portera sur une démarche d'auto-évaluation de l'acquisition des compétences génériques (interprofessionnelles) de ce module dans le cadre d'un des scénarios de pratiques simulées qui étaient prévus pour l'étudiant-e en question. Le travail écrit est noté « acquis » ou « non-acquis »

- Modalités : travail écrit
- Période : semaine 7

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (*juin 2021*) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (*juin 2021*) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

6. Bibliographie principale

Se référer au Syllabus

7. Responsable(s) de module

Responsable(s) : Jessica Garcia

Equipe pédagogique : se référer au plan de cours

Descriptif validé le 25 septembre 2025 par

Walter Zecca
Co-responsable de filière